

# Appel à Projets Biodiversité

# Intégrer la nature en ville



Edition 2020

## Renaturer en milieu urbain



leDépartement66.fr



Protéger durablement notre cadre de vie





## Edito

Dans un contexte où chaque jour des milliers d'espèces végétales et animales disparaissent, la protection de la biodiversité constitue un enjeu de société majeur.

De nombreux acteurs ont compris l'importance de prendre en compte la biodiversité, dans leurs politiques. Ce patrimoine naturel mérite en effet d'être conservé, protégé et développé, pour le bénéfice de tous.

Mieux respectée et protégée, la nature doit reprendre ses droits dans les espaces publics pour tendre vers un environnement préservé et maintenir une qualité de vie pour tous.

Le croisement des enjeux d'urbanisme et de préservation de la biodiversité devient ainsi indispensable pour construire les espaces urbains de demain.

Le Département, engagé en faveur du développement durable, porte, à travers l'appel à projets ci-joint, une triple ambition :

- lutter contre les effets du changement climatique,
- restaurer la biodiversité en espace urbain,
- créer à travers des aménagements de qualité, des lieux propices aux liens sociaux.

Le Département souhaite ainsi mobiliser et accompagner les collectivités qui désirent réintroduire la nature en ville et village, par la mise en place d'opérations spécifiques.

Pour cette 2ème édition, j'ai souhaité insister sur la renaturation des espaces, pour accompagner des projets innovants poursuivant plusieurs enjeux :

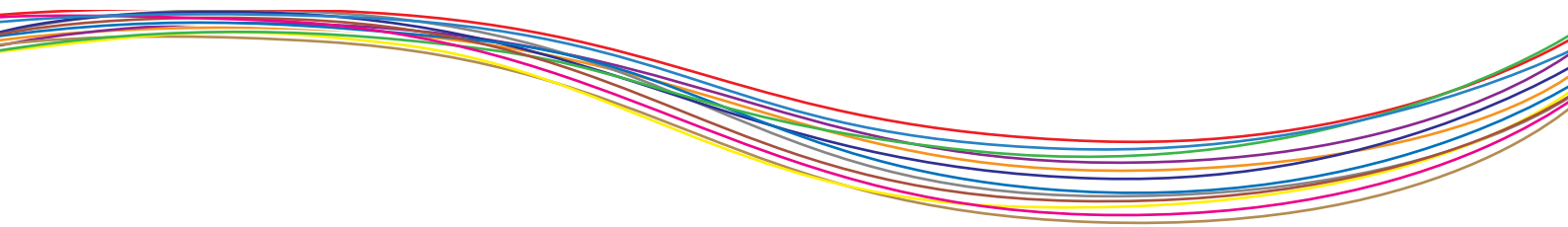
- réintroduire la nature dans les espaces urbains
- améliorer le bien être en rafraîchissant les espaces et en luttant contre les îlots de chaleur
- protéger la ressource en eau et redonner aux sols ses fonctions biologiques indispensables
- réduire la vulnérabilité face aux inondations en contribuant à l'infiltration de l'eau...

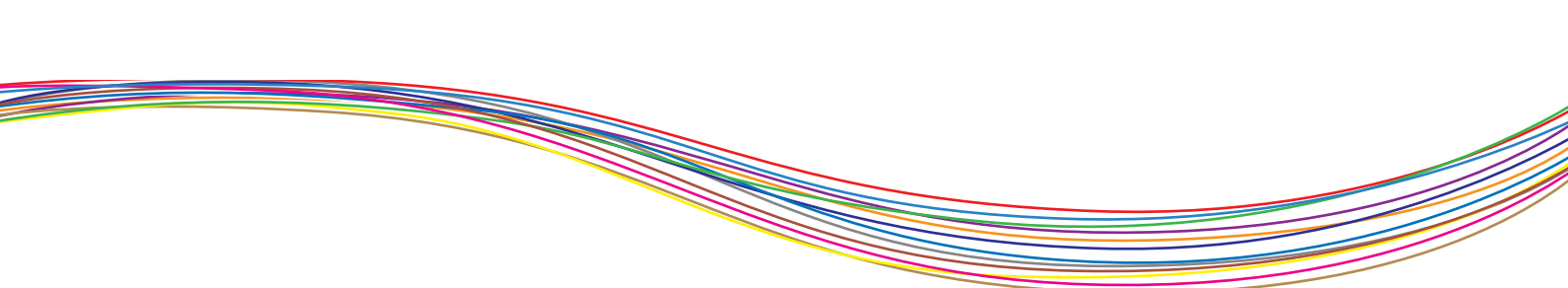
À travers cet appel à projets, il s'agit d'impulser la concrétisation d'actions significatives d'intégration de la nature en ville, quels que soient ses moyens et sa taille.

Il y a urgence à unir nos efforts et placer l'action publique sous le signe de l'innovation et de l'anticipation. Merci pour votre mobilisation.

**Hermeline Malherbe**

*Présidente du Département des Pyrénées-Orientales*





# Sommaire

|                                                       |     |
|-------------------------------------------------------|-----|
| <b>Édition 2020 : Renaturer le milieu urbain</b>      | p4  |
| <b>Règlement</b>                                      | p5  |
| <b>Article 1 :</b>                                    |     |
| A qui s'adresse cet appel à projets                   | p5  |
| <b>Article 2 :</b>                                    |     |
| Objectifs des projets : renaturer les espaces urbains | p5  |
| <b>Article 3 :</b>                                    |     |
| Critères de sélection des projets                     | p7  |
| <b>Article 4 :</b>                                    |     |
| Modalités d'accompagnement technique                  | p9  |
| <b>Article 5 :</b>                                    |     |
| Modalités d'aides financières                         | p10 |
| <b>Article 6 :</b>                                    |     |
| Contenu des dossiers de candidature et engagements    | p10 |
| <b>Article 7 :</b>                                    |     |
| Modalités de dépôt des dossiers de candidature        | p11 |
| <b>Article 8 :</b>                                    |     |
| Examen des dossiers                                   | p12 |
| <b>Article 9 :</b>                                    |     |
| Calendrier prévisionnel de l'appel à projets          | p12 |
| <b>Article 10 :</b>                                   |     |
| Paiement des aides                                    | p12 |
| <b>Annexe 1 : Phase d'intention</b>                   |     |
| Formulaire d'intention                                | p13 |
| <b>Annexe 2 : Phase sélection</b>                     |     |
| Dossier de candidature                                | p14 |
| <b>Annexe 2 bis</b>                                   |     |
| Fiche de candidature                                  | p15 |
| <b>Annexe 3</b>                                       |     |
| Lettre d'engagement                                   | p23 |
| <b>Annexe 4</b>                                       |     |
| Les bienfaits de la nature en ville                   | p24 |

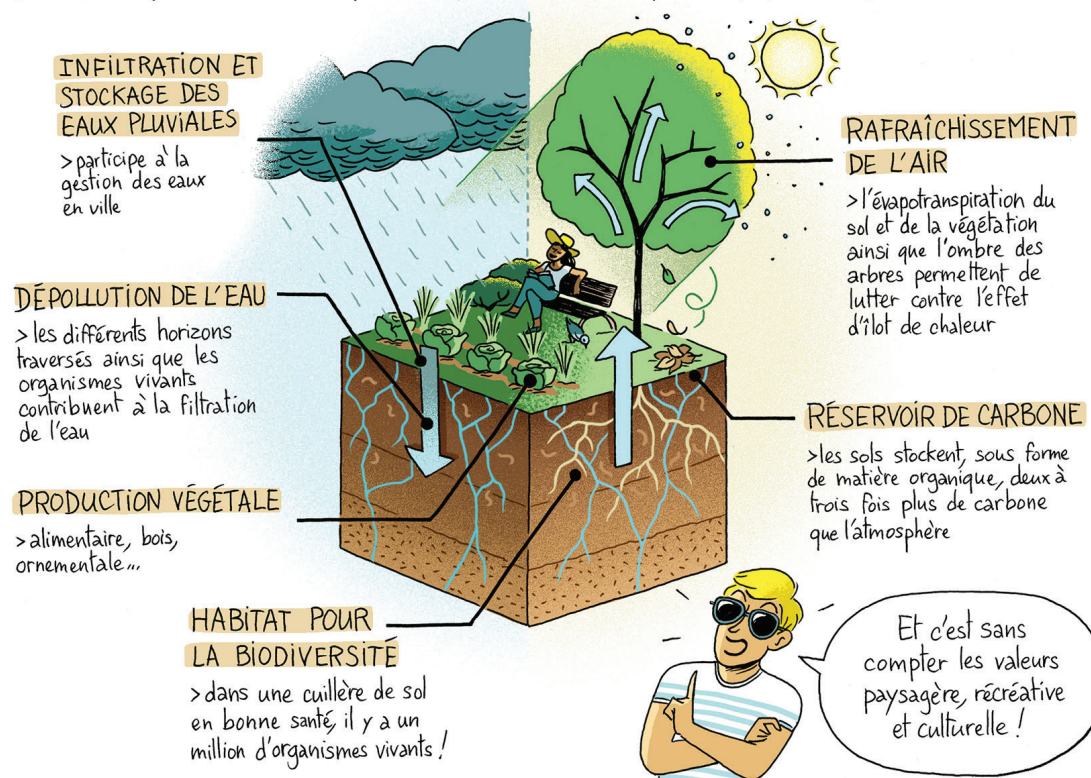


## Édition 2020 : Renaturer le milieu urbain

Le territoire urbain et périurbain abrite une biodiversité constituée de micro-organismes, faune, flore, que l'on retrouve dans des milieux naturels et semi-naturels, agricoles et forestiers, squares, jardins, parcs urbains, toitures et murs végétalisés...

Toutefois, l'extension rapide des villes et l'étalement urbain ont engendré une artificialisation des sols voire une imperméabilisation qui ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement de cette biodiversité : recul des espaces naturels et agricoles, érosion du patrimoine naturel, augmentation des risques d'inondation, augmentation des îlots de chaleur urbain...

Or la préservation du sol constitue une opportunité de rendre les territoires plus résilients. L'artificialiser, c'est souvent se priver de précieux services qu'il rend, parmi lesquels :

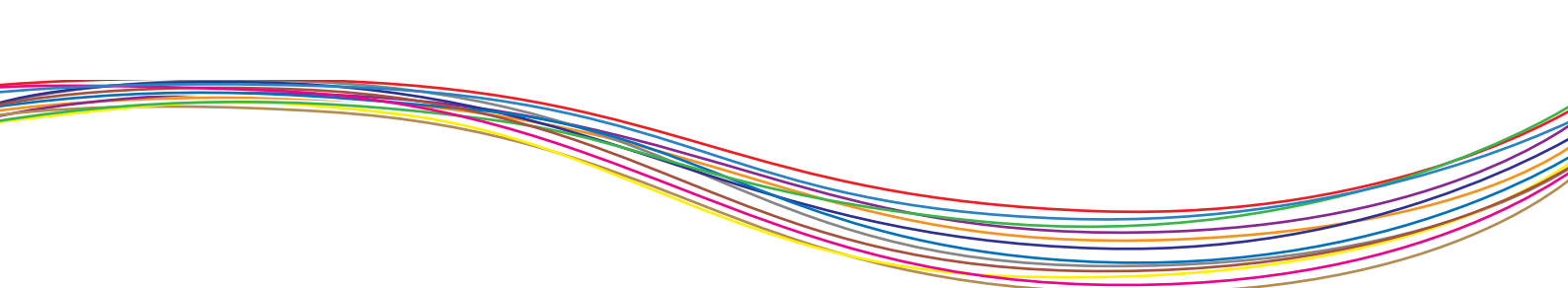


2019 - Matthieu Ughetti

Limiter ce phénomène répond à une urgence dont le défi de la gestion économe de l'espace vers des modèles plus résilients s'impose à tous. La renaturation contribue également au Plan national pour la Biodiversité qui annonce un objectif de zéro artificialisation nette. Aujourd'hui, les zones urbaines doivent muter et faire reculer l'imperméabilisation en adaptant leurs aménagements.

A travers cet appel à projets, le Département des Pyrénées-Orientales souhaite aider les communes et communautés de communes à atteindre les objectifs nationaux et donc les accompagner dans la réalisation de projets dont le recours au génie écologique permet de renforcer la capacité des villes à faire face aux transformations écologiques et climatiques.

Les projets lauréats constitueront à l'échelle départementale des références et des sources d'idées et de stimulation pour les collectivités, quels que soient leur taille et leurs moyens.



## Règlement

### Article 1 :

#### A qui s'adresse cet appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse :

- aux communes des Pyrénées-Orientales de moins de 15 000 habitants
- aux communautés de communes des Pyrénées-Orientales

Un seul projet par commune ou communauté de communes est éligible.

### Article 2 :

#### Objectifs des projets : renaturer les espaces urbains

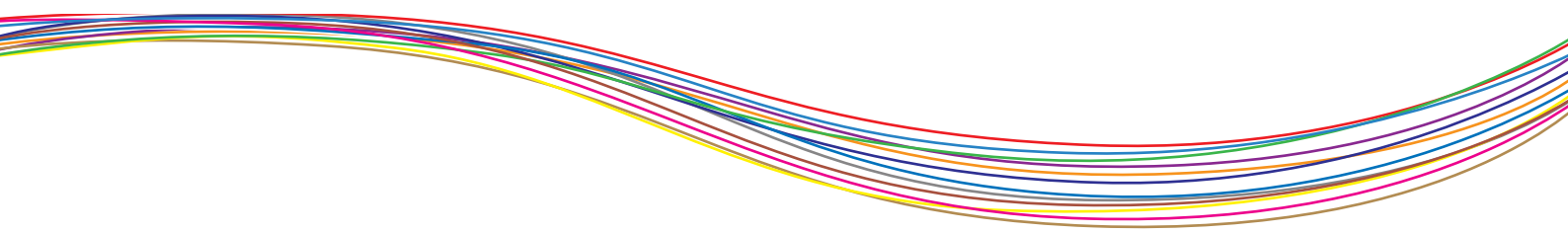
Les projets de renaturation concernent la transformation d'un espace public artificialisé par ses revêtements, son aménagement, ou sa gestion, en un espace public améliorant la qualité du sol et du couvert végétal afin de rendre disponible des surfaces pour la faune et la flore par le recours au génie écologique et rétablir ses fonctions (infiltration, stockage carbone, biodiversité, échange sol-atmosphère).

#### Type d'espace concerné

Voirie et abords, trottoirs, cheminements, parking, zone d'activités ou d'habitation, places, terrasses, pieds d'arbres, terre plein, rond point, façades, cours d'école ...

#### Diagnostic préalable pour le choix de l'espace public

- Rechercher les secteurs les plus propices (corridors écologique à recréer)
- Analyser le potentiel de renaturation : les caractéristiques physiques et géologiques du sol (perméabilité, structure, texture, végétalisation)
- Analyser la faisabilité : les contraintes techniques et financières
- Identifier les risques de pollutions à proximité de secteurs à enjeux (zones humides, cours d'eau...)
- Repérer les secteurs inondés par ruissellement, type de revêtement
- Identifier les usages
- Profiter d'une opportunité : réfection des voiries, travaux sur le réseau d'assainissement
- Potentialité d'une gestion partagée par les habitants (entretien de la végétation)



## Aménagements éligibles

Les propositions d'aménagement peuvent être variées et diversifiées, ce qui permettra de disposer de vitrines et laboratoires à ciel ouvert des formes d'aménagement d'espaces urbains de demain.

- Plantations d'arbres, de haies, de massifs
- Végétalisation des trottoirs
- Transformation d'un parc existant d'une gestion ornementale vers une gestion naturelle
- Création de coin nature
- Création de mares pédagogiques
- Création de petits aménagements (gîtes, abris, passage à faune, nichoirs...)
- Végétalisation du bâti et des infrastructures grises
- Création de jardin de pluie
- Réalisations d'aménagements combinés.
- etc...

Le candidat peut présenter autant d'actions qu'il le souhaite tout en veillant à ce qu'elles soient cohérentes entre elles et calibrées avec ses contraintes budgétaires.

Le Département se réserve le droit d'élargir la liste des travaux éligibles au regard des propositions innovantes des collectivités.

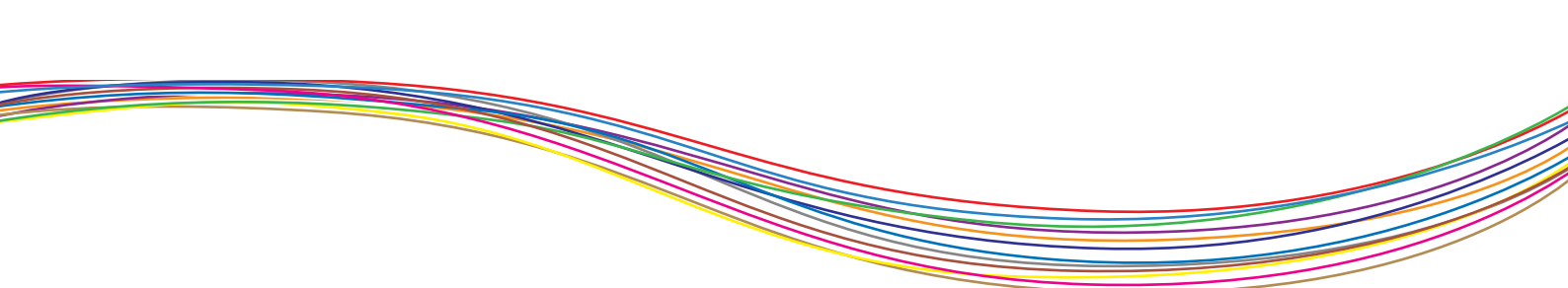
## Dépenses éligibles

Seules les dépenses relevant de crédits d'investissement sont éligibles :

- Travaux et études opérationnelles associées
- Prestations (par exemple, chantier d'insertion...)
- Matériels

## Aménagements non éligibles

- les projets issus de mesures compensatoires réglementaires
- les projets d'aménagement de parcs urbains à vocation horticole ou ornementale
- les projets de voie verte
- les jardins familiaux, jardins partagés
- les projets d'ouvrages d'art (ponts, bassins de rétention, recalibrage de cours d'eau...)
- les actions dans le cadre de la labellisation des villes et villages fleuris
- les actions « zéro pesticides »
- les actions bénéficiant d'autres sources de financement du Département (aide aux communes...)



## Article 3 :

### Critères de sélection des projets

Le caractère démonstratif du projet sera jugé au regard de l'ambition d'exemplarité affichée par la collectivité et sur un ensemble de critères obligatoires et de sélections additionnels.

Un ensemble de critères sera à respecter pour pouvoir déposer un dossier au titre de cet appel à projets, il s'agit :

- **des critères obligatoires** : éléments à **respecter** pour que le projet soit **éligible** au titre de cet appel à projet, qui devront impérativement être appliqués sous peine de refus du dossier.
- **des critères complémentaires** : éléments qui permettront au Département d'apprécier les spécificités du projet quant aux objectifs fixés par cet appel à projets et sur lesquels une attention particulière sera portée. Il s'agit donc d'un ensemble de points sur lequel les porteurs de projets seront invités à réfléchir et à intégrer au projet autant que faire se peut.

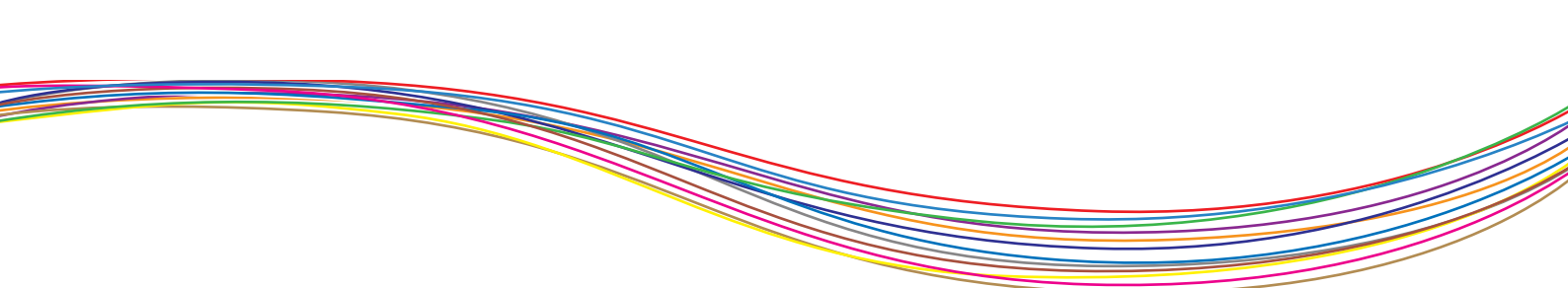
Les projets seront retenus au regard des spécificités du projet, de sa cohérence au regard du génie écologique, et de la motivation de la collectivité à renaturer ses espaces urbanisés. Si l'enveloppe budgétaire affectée venait à être dépassée, la sélection des candidatures sera réalisée au regard du nombre et de la qualité des critères complémentaires pris en compte.

## ■ Critères obligatoires

| Critères obligatoires          | Éléments explicatifs                                                                                                                              |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Périmètre éligible             | Les secteurs retenus devront se situer en zone U des PLU/PLUI : centres bourgs, secteur urbanisé...                                               |
| Maîtrise du foncier et du bâti | La collectivité devra être propriétaire du terrain sur lesquels les travaux sont prévus ou disposer d'une convention / bail avec le propriétaire. |
| Surface renaturée              | Essences végétales locales adaptées au climat, plantes mellifères, arbres, plantes non invasives.                                                 |
| Entretien                      | Zéro-pesticide, anticipation de la gestion des espaces plantés garantissant une bonne reprise.                                                    |

## ■ Critères complémentaires

| Critères complémentaires                           | Éléments explicatifs (à titre indicatif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réservoir de biodiversité et corridors écologiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des surfaces végétalisées</li> <li>• Position des îlots verts les uns par rapport aux autres, répartition dans le tissu urbain (connexion)</li> <li>• Augmentations de la diversité des habitats et des espèces</li> <li>• Amélioration des déplacements et des habitats pour des espèces sensibles</li> <li>• Restauration d'une trame</li> <li>• Retour d'espèces régionales</li> </ul> |
| Qualité de l'air, de l'eau et des sols             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'arbres</li> <li>• Limitation du ruissellement</li> <li>• Observatoire, surveillance</li> <li>• Plantation en pleine terre</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Matériaux                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sobriété dans l'usage de mobilier</li> <li>• Naturels, biosourcés</li> <li>• Labellisés</li> <li>• Compostables</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Communication et sensibilisation                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation et passage à l'action par les habitants, pédagogie</li> <li>• Exemplarité et reproductibilité du projet</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Économie Sociale et Solidaire                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours aux chantiers d'insertion (dans la mesure du possible)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Coûts                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solidité financière du projet</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |



## Article 4 :

### **Modalités d'accompagnement technique**

Un appui technique sera déployé à plusieurs niveaux en plus de l'aide financière :

#### **1/ Phase d'intention**

Afin de permettre aux collectivités de manifester un intérêt pour le présent appel à projet et pour s'engager dans cette démarche, plusieurs outils sont mis à disposition :

- **Outils techniques** : Le Département met à disposition des collectivités une boîte à outils et des documents techniques pour faciliter l'accès à l'information en matière de biodiversité. De nombreux exemples illustrés et des cahiers techniques sont accessibles en ligne sur un site web dédié : → <http://espacesnaturels66.fr/preserver-la-biodiversite/>
- **Retour d'expériences** : Le Département mettra à disposition des collectivités qui le souhaitent, un bilan des projets lauréats réalisés lors de l'édition 2019 de l'appel à projets «Intégrer la Nature en ville».

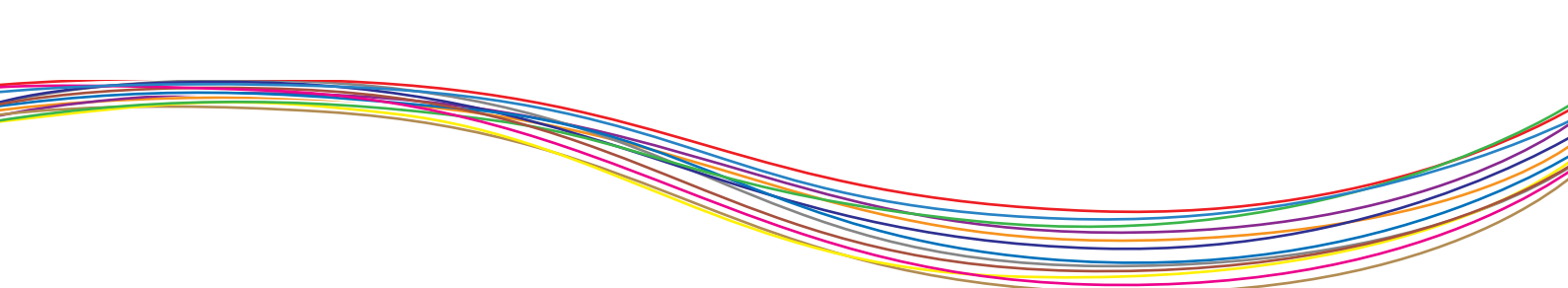
A l'issue de cette phase, le candidat devra compléter le formulaire d'intention en annexe 1.

#### **2/ Phase d'appui technique individualisé**

Pour les projets éligibles et retenus à l'issue de la phase d'intention, les candidats bénéficieront alors d'un accompagnement technique personnalisé permettant d'apporter des recommandations à chaque étape :

- **Définition du projet** : réflexion, aide au diagnostic préalable, orientations du projet, faisabilité technique et financière
- **Montage du projet** : aide à la conception (croquis avant/après), définition des étapes de mise en œuvre et des postes budgétaires

Sur la base des recommandations formulées, le candidat sera invité à préciser son projet dans le cadre du dossier de candidature en annexe 2.



### 3/ Phase de sélection des projets définitifs

Suite à l’instruction des dossiers de candidature, il sera proposé à la Commission Permanente de sélectionner les collectivités lauréates qui, en plus d’une aide financière, bénéficieront également du soutien suivant :

- **Réunion collective** : Le Département organisera une 1/2 journée d’information collective concernant les attentes générales et le suivi des projets.
- **Fourniture de plants** : En complément des plants prévus dans le cadre du projet, le Département, à travers sa pépinière départementale, pourra mettre à disposition des collectivités retenues, des végétaux destinés à la réalisation de leur projet dans la limite des volumes et des quantités disponibles en pépinière. La collectivité devra simplement intégrer sa demande à la démarche unique de sollicitation annuelle auprès de la pépinière.
- **Valorisation** : Dans le cadre de ses actions en matière de Développement Durable, le Département pourra proposer aux collectivités lauréates, une mise en valeur de leur projet, sous une forme à définir.

### Article 5 :

#### Modalités d’aides financières

Une subvention à l’investissement pour financer l’aménagement lié à la renaturation sera allouée à chacune des collectivités retenues.

Cette aide sera plafonnée à **12 000 € par projet, un plancher de dépenses est fixé à 2 000€ HT.**

Le montant de l’aide sera défini par le Département au regard de la qualité des projets, de la nature des travaux et de la motivation des collectivités en matière de biodiversité dans la limite de l’enveloppe financière globale allouée à l’Appel à projet.

Un taux maximum de 70 % sera appliqué sur le montant total des dépenses éligibles HT.

### Article 6 :

#### Phasage de l’AAP - Contenu des dossiers de candidature et engagements

Afin que les candidatures soit recevables, les porteurs de projets doivent transmettre les documents indiqués dans les délais impartis et s’engagent sur les points suivants.

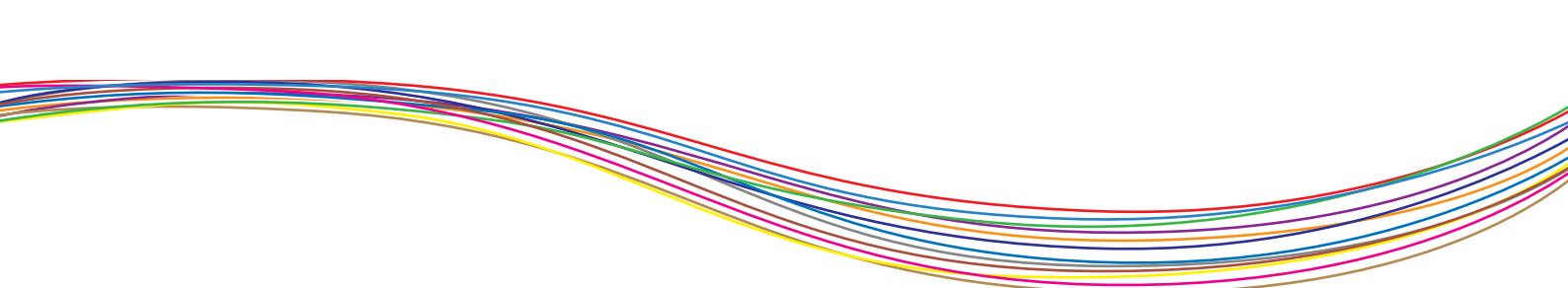
##### 1/ Phase d’intention

Le candidat s’engage à :

- Retourner le formulaire d’intention.
- Fournir l’ensemble des pièces listées en annexe 1 du présent appel à projets, dans les délais imposés, pour que son projet fasse l’objet d’une première instruction.

Sur la base de l’instruction réalisée par le Département et du respect des critères obligatoires, voire complémentaires, les candidats seront informés de la suite donnée à leur candidature.

Pour les candidats dont les projets respectent les critères d’éligibilité, ils seront invités à poursuivre la démarche.



## 2/ Phase d'appui technique individualisé

Le candidat s'engage à accueillir dans les meilleures conditions le Département et ses partenaires, en présence d'élus et/ou agents de la commune pour :

- réaliser une visite du site, objet du projet, muni de tous les éléments et documents qui permettrait d'établir un premier diagnostic et identifier les enjeux clefs
- travailler sur le projet de renaturation, en mettant à disposition le personnel et le matériel nécessaire à la réflexion

## 3/ Phase de sélection des projets définitifs

Le candidat s'engage à :

- fournir l'ensemble des pièces listées en annexe 2 du présent appel à projets
- participer à la réunion d'information des candidats sélectionnés
- transmettre des éléments relatifs à l'avancement de son projet

Sur la base de l'instruction des dossiers de candidature, il sera proposé à la Commission Permanente d'approuver définitivement les projets lauréats et l'accompagnement financier qui sera alloué à chacun.

### Engagements généraux

- accepter sans réserve le présent règlement,
- mettre à disposition du Département les résultats des travaux et des suivis réalisés,
- mentionner le cofinancement du Département dans toute opération de communication relative au projet,
- le commencement d'exécution de l'opération devra intervenir au plus tard dans un délai de deux ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit la décision de sélection des projets lauréats.

Le candidat est informé qu'il n'aura droit à aucune indemnité pour les frais qu'il aura pu engager pour participer au présent appel à projets et à l'élaboration de son dossier.

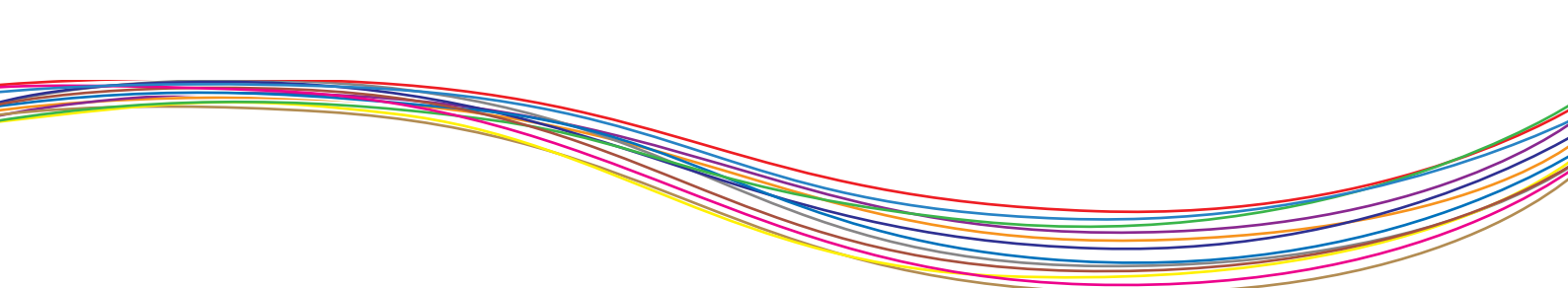
## Article 7 :

### Modalités de dépôt du formulaire et du dossier de candidature

Ces documents devront être adressés en 2 exemplaires au Département à l'adresse suivante :

**Madame Hermeline MALHERBE**  
Présidente du Département des Pyrénées-Orientales  
Service Environnement  
24 quai Sadi Carnot - 66 906 PERPIGNAN Cedex 9

Le dépôt de ces documents pourra être accompagné par une version informatique au format pdf envoyée à l'adresse suivante : [at-environnement@cd66.fr](mailto:at-environnement@cd66.fr)



## Article 8 :

### **Examen des dossiers de candidature**

**Seuls les dossiers déposés complets seront examinés.**

Le Département se réserve la possibilité de solliciter le maître d'ouvrage pour toutes pièces complémentaires.

1. Les dossiers déposés seront examinés par le Département au regard des critères complémentaires, de la qualité du projet.  
Ces critères permettront de sélectionner définitivement les projets.
2. Les projets sélectionnés seront soumis au vote de la Commission Permanente qui validera l'octroi de subvention en fonction des crédits disponibles.

## Article 9 :

### **Calendrier prévisionnel de l'appel à projets**

Date limite de dépôt des formulaires d'intention : **15 octobre 2020**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **10 décembre 2020**

Validation par la Commission Permanente du Département : **début 2021**

## Article 10 :

### **Paiement des aides**

La demande de paiement devra être adressée au Département.

Le versement de la subvention s'effectuera par acomptes sur présentation des justificatifs correspondants.  
Cette subvention deviendra caduque :

- si un commencement d'exécution de l'opération accompagné d'un paiement n'est pas intervenu dans un délai de deux ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit la décision d'octroi,
- si aucun paiement n'est intervenu dans les quatre ans qui suivent l'année du premier paiement ;  
chaque acompte versé prolongeant de quatre années la durée de validité de la subvention.

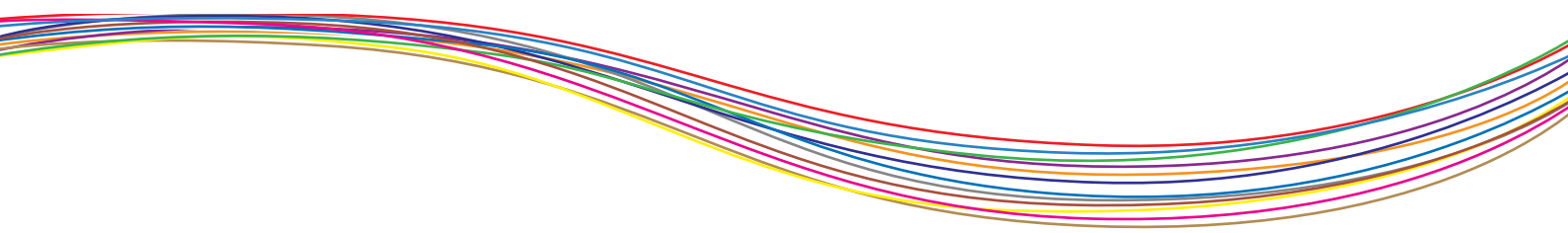
### **Pour tous renseignements**

**Vanessa AMIEL - MILHET**

Chargée de mission Biodiversité

Tel : 04 68 85 82 12

vanessa.amiel@cd66.fr



## Annexe 1 : Phase d'intention

### *Formulaire d'intention (à remettre avant le 15 octobre 2020)*

**Nom de la collectivité candidate**

.....

**Nom, fonction, tél et mail du référent**

.....

.....

**Titre du projet**

.....

**Description synthétique du projet envisagé**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Thèmes d'accompagnement souhaité**

- ☐ Sélectionner un secteur approprié
- ☐ Calibrage technique et financier du projet
- ☐ Définir le type d'aménagement
- ☐ Réflexion sur la gestion de l'espace vert
- ☐ Faire participer les habitants au projet
- ☐ Autres attentes

.....

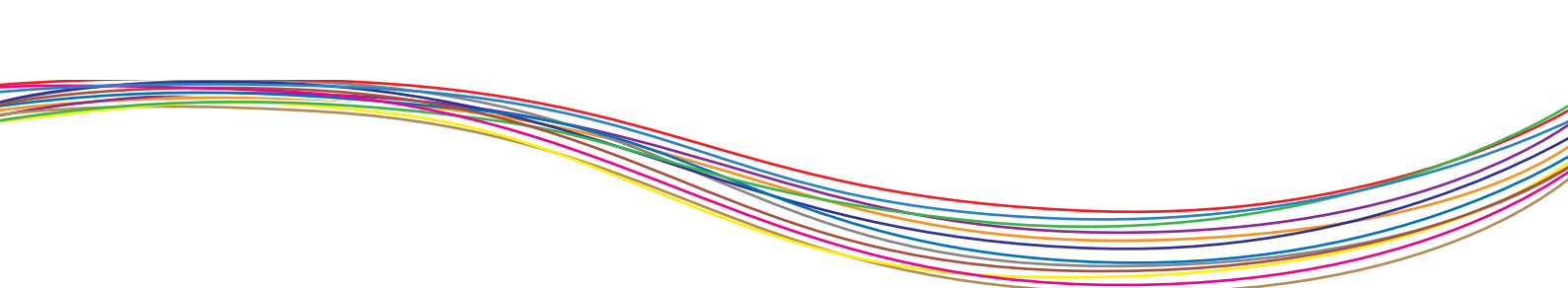
.....

.....

**Documents à fournir avec le présent formulaire**

- ☐ Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Mme la Présidente du Département signée par le maître d'ouvrage
- ☐ Un plan de situation du projet permettant de visualiser la zone à renaturer (si d'ores et déjà identifiée)

**Date et signature**



## Annexe 2 : Phase sélection

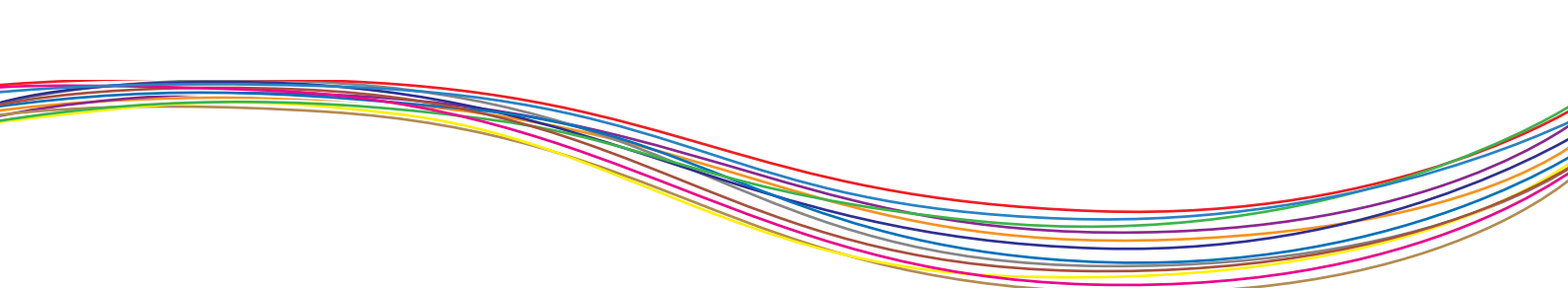
### *Dossier de candidature (à remettre avant le 10 décembre 2020)*

#### Documents administratifs et financiers

- ☐ Une lettre de candidature signée par le maître d'ouvrage
- ☐ Le modèle de lettre d'engagement signée par le maître d'ouvrage (annexe 3)
- ☐ La délibération du maître d'ouvrage relative à l'opération pour laquelle un dossier est déposé au titre de cet appel à projets
- ☐ Un RIB
- ☐ Le budget prévisionnel détaillé de l'opération
- ☐ Le plan de financement prévisionnel de l'opération

#### Documents techniques

- ☐ Une fiche de candidature (annexe 2bis à compléter) permettant de présenter le projet, de situer le contexte et les objectifs de l'aménagement, de présenter **les motivations du maître d'ouvrage et son engagement en faveur de la biodiversité** et faisant apparaître de façon détaillée les éléments suivants :
  - la nature des travaux prévus, le choix des matériaux, des plantes...
  - la manière dont les critères obligatoires seront respectés,
  - la manière dont les critères de sélection choisis seront pris en compte,
  - le calendrier prévisionnel détaillé des travaux
- ☐ Un plan de situation du projet, un plan détaillé du projet.
- ☐ Les devis correspondants à chaque dépense prévisionnelle.



## Annexe 2 bis

### *Fiche de candidature (à remettre avant le 10 décembre 2020)*

#### I / La collectivité

**Nom de la collectivité candidate**

.....  
.....

**Nom, fonction, tél et mail de l'élu-référent**

.....  
.....  
.....

**Nom, fonction, tel et mail du technicien-référent**

.....  
.....  
.....

**Services de la commune associés au projet et référent désigné pour chacun des services**

.....  
.....  
.....

#### II / Contexte environnemental

*Ce volet est destiné à améliorer la compréhension de votre démarche, les réponses n'ont pas vocation à être comptabilisées dans les critères de sélection.*

**Quelle est la superficie actuelle d'espaces verts publics ?**

.....  
.....  
.....

**Citez, s'il y en a, les inventaires biodiversité existants, des suivis (précisez la date de réalisation)**

.....  
.....  
.....  
.....

**Avez-vous identifié des espèces-cibles sur votre territoire ?**

.....  
.....  
.....  
.....



**Pensez-vous nécessaire, ou pas, de réaliser des inventaires naturalistes ?**

.....

.....

.....

**Avez-vous des associations naturalistes sur votre territoire ?**

.....

.....

.....

**Avez-vous eu l'occasion de nouer des partenariats avec elles ou avec d'autres structures environnementale (précisez lesquelles) ?**

.....

.....

.....

.....

**Avez-vous des associations naturalistes sur votre territoire ?**

.....

.....

.....

.....

**Avez-vous eu l'occasion de nouer des partenariats avec elles ou avec d'autres structures environnementale (précisez lesquelles) ?**

.....

.....

.....

.....

**Quelles sont les contraintes, les atouts, spécificités ou difficultés de la commune que vous souhaitez mettre en avant en matière de biodiversité :**

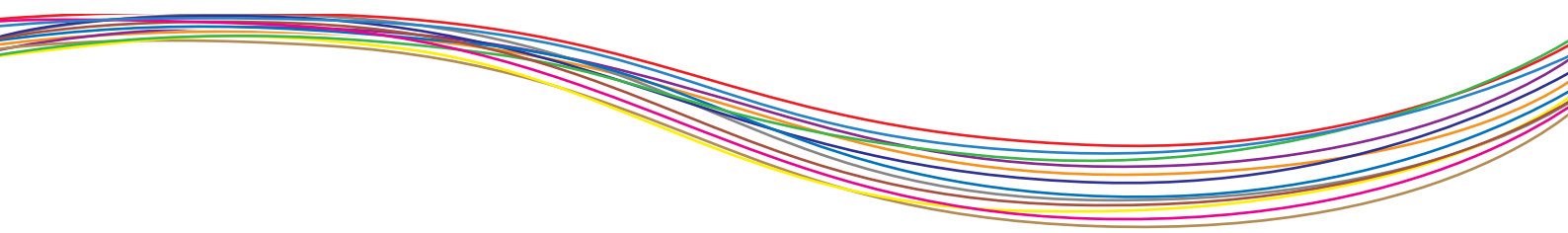
.....

.....

.....

.....





**Pouvez-vous décrire en quelques lignes votre stratégie d'ensemble ou les actions déjà menées en matière de Biodiversité ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Quelles sont les motivations qui ont poussé votre collectivité à répondre à cet appel à projet ?**

.....

.....

.....

.....

.....

### **III / Le projet de renaturation**

**TITRE :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Coût total prévisionnel du projet :**

.....

**Montant sollicité :**

.....

**Quels sont les objectifs poursuivis par votre projet ?**

.....

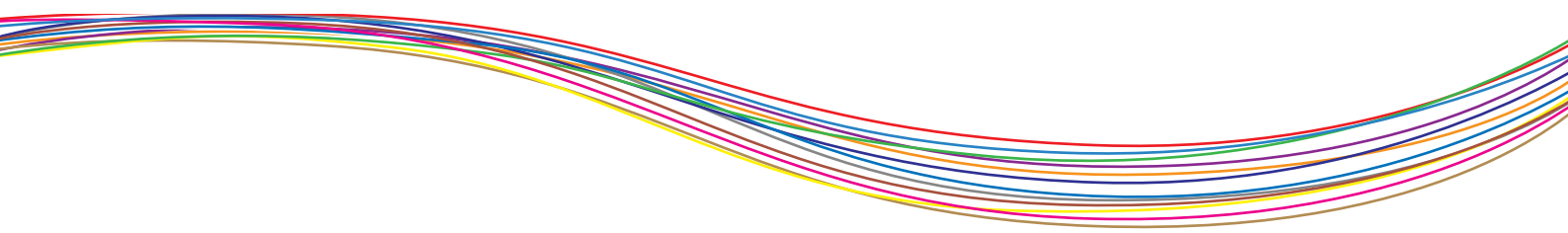
.....

.....

.....

.....

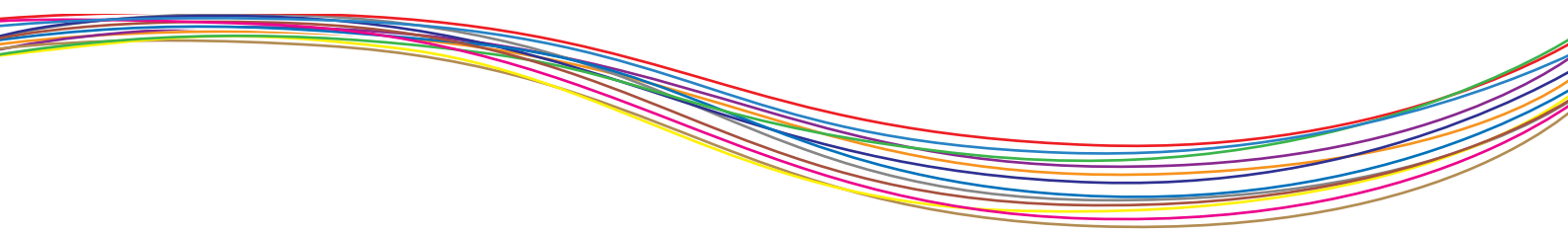




Précisez la manière dont votre projet prend en compte les critères obligatoires :

|                                                                                      |                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Périmètre<br/>et échelle de réflexion<br/>(ville, quartier, rue...)</b>           | <div><input type="checkbox"/> <b>Zone U</b></div> <div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div></div> |
| <b>Mode de maîtrise du<br/>foncier/bâti<br/>et surface ou linéaire du<br/>projet</b> | <div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div></div>                                                   |
| <b>Plantations</b>                                                                   | <div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div></div>                                                   |
| <b>Entretien</b>                                                                     | <div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div><div></div></div>                                                   |





**Précisez la manière dont votre projet prend en compte les critères complémentaires :**

|                                                             | Cochez<br>le<br>critère<br>visé | Justifications                   |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Réservoir de<br>biodiversité<br>et corridors<br>écologiques |                                 | .....<br>.....<br>.....<br>..... |
| Qualité de l'air,<br>de l'eau et des<br>sols                |                                 | .....<br>.....<br>.....<br>..... |
| Communication<br>et<br>sensibilisation                      |                                 | .....<br>.....<br>.....<br>..... |
| Économie<br>Sociale et<br>Solidaire                         |                                 | .....<br>.....<br>.....<br>..... |
| Coûts<br>(faisabilité)                                      |                                 | .....<br>.....<br>.....<br>..... |

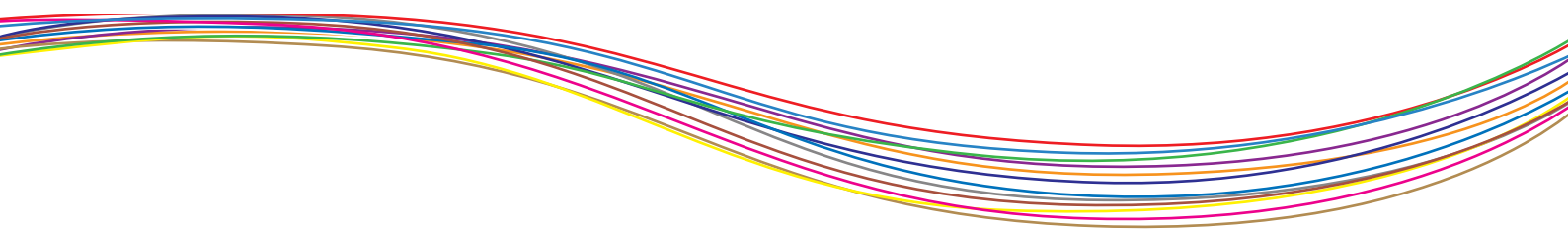
**Détaillez votre planning de mise en œuvre de votre projet :**

Date prévisionnelle d'engagement : .....  
Date de fin du projet : .....  
Etapas importantes : .....  
.....

**Précisez les partenariats envisagés (associations, structures publiques ou privées) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....





**Décrivez les moyens humains, techniques et financiers que la collectivité compte allouer au projet :**

| Nature des dépenses | Description | Coûts HT | Coûts TTC |
|---------------------|-------------|----------|-----------|
| Etudes              |             |          |           |
| Travaux             |             |          |           |
| Communication       |             |          |           |
| Autres dépenses     |             |          |           |

**Comment le suivi du projet est-il envisagé (indicateurs), quel mode de gestion, pérennité du projet ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Quels sont les modes d’information et d’implication des habitants, la communication (en amont et à l’issue du projet) ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

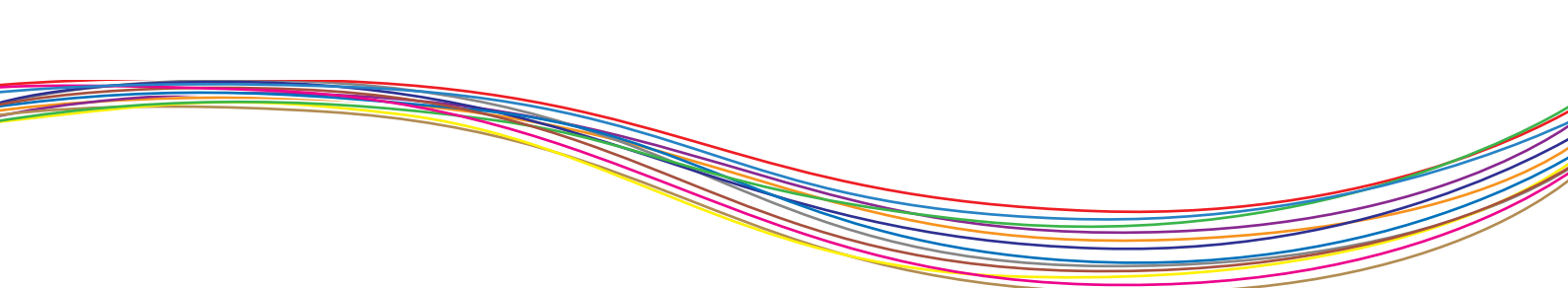
.....

.....

.....







## Annexe 3

### *Lettre d'engagement*

Je soussigné(e),

NOM et PRÉNOM .....

MAIRE de la Commune de .....

Ou Président(e) de la Communauté de Communes .....

.....

- certifie avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projet départemental 2020 « Intégrer la nature en ville »,
- m'engage à respecter les modalités d'accompagnement mises en place par le Département,
- confirme avoir rempli la fiche de candidature de ma commune / ma communauté de communes et respecter les critères obligatoires du présent appel à projet.

Fait à .....

Le .....

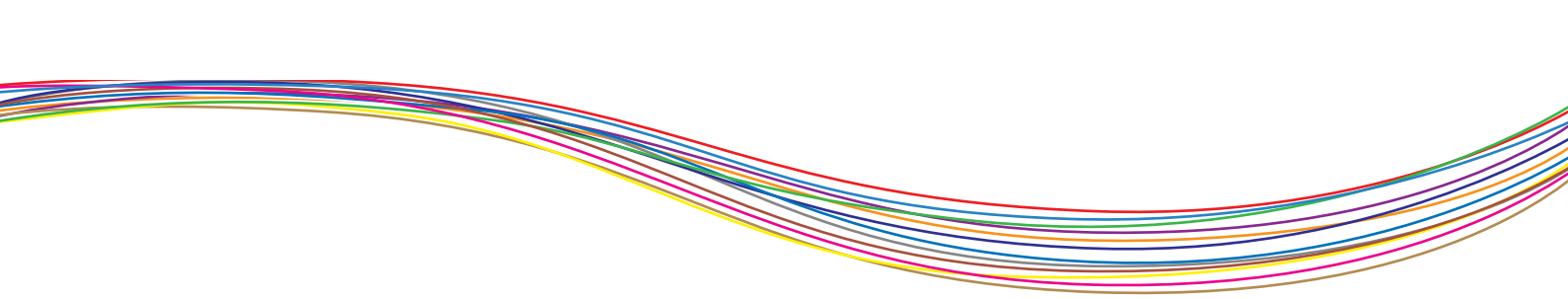
Signature

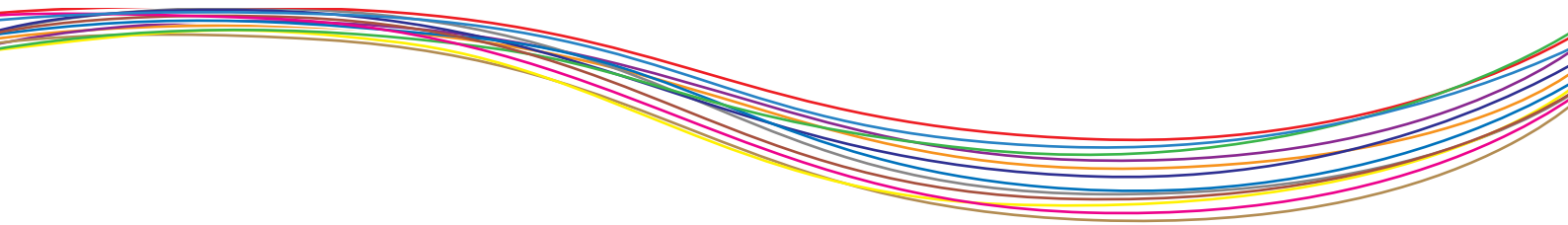
## Annexe 4

### Les bienfaits de la nature en ville

|                                                    |                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Santé humaine et bien-être individuel et collectif | Santé humaine et bien-être         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du stress</li> <li>• Favorise l'activité physique</li> <li>• Réduction de l'obésité</li> <li>• Proximité et vue sur un espace vert</li> <li>• Amélioration de l'état de santé ressenti</li> <li>• Amélioration de l'état de santé psychologique</li> <li>• Réduction du bruit</li> <li>• Confort thermique</li> <li>• Longévité</li> </ul> |
|                                                    | Lien social et identité collective | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunités d'interactions sociales</li> <li>• Participation à l'attachement communautaire</li> <li>• Éducation et sensibilisation à l'environnement</li> </ul>                                                                                                                                                                                     |
| Environnement et équilibres naturels               | Biodiversité                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hotspots de biodiversité</li> <li>• Construction d'une trame verte fonctionnelle</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                    | Régulation thermique               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rafraîchissement de l'atmosphère et des surfaces</li> <li>• Préservation des revêtements</li> <li>• Meilleure efficacité énergétique pour les bâtiments</li> </ul>                                                                                                                                                                                   |
|                                                    | Qualité de l'air                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Filtration des particules atmosphériques</li> <li>• Absorption des polluants, purification de l'air</li> <li>• Puits de carbone</li> </ul>                                                                                                                                                                                                           |
|                                                    | Écoulement des eaux                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise du risque d'inondation</li> <li>• Recharge des ressources souterraines</li> <li>• Qualité des eaux</li> <li>• Protection et stabilisation des sols</li> </ul>                                                                                                                                                                               |
| Valorisations économiques                          | Produits végétaux                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Source de produits alimentaires</li> <li>• Source de matériaux pour l'aménagement via la valorisation des déchets verts</li> <li>• Source de combustible</li> </ul>                                                                                                                                                                                  |
|                                                    | Tourisme et attractivité           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus-value immobilière</li> <li>• Valorisation de l'image de la ville</li> <li>• La qualité du cadre de vie pour contribuer au développement social et économique</li> </ul>                                                                                                                                                                         |

Source : rapport Plantes & Cités, 2013





**leDépartement66.fr**

**Protéger durablement notre cadre de vie**